



Emetteur	Direction de la Communication et de l'Information
Date	26 juin 2020
Objet :	Recceuil des informations préoccupantes

Le Département du Loiret, les instances judiciaires et les services de l'État, main dans la main au secours de l'enfance en danger

Jeudi 25 juin 2020, Marc Gaudet, président du Département du Loiret; Pierre Pouessël, préfet du Loiret et préfet de la région Centre-Val de Loire; magistrats et représentants de l'État ont signé la mise à jour du protocole de recueil et de traitement des informations préoccupantes et des signalements, à l'occasion de la réunion des membres de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, instance présidée par Alexandrine Leclerc, vice-présidente en charge de l'Enfance.

Ce protocole vise à renouveler et renforcer le travail réalisé conjointement par les services du Département, sous la houlette du Président Marc Gaudet, chef de file de la protection de l'enfance dans le Loiret, les services de l'État et les autorités judiciaires, au service de l'enfance en danger.

Ce travail, qui représente 1797 informations préoccupantes en 2019, passe notamment par la Cellule de recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes et des signalements relatifs à des aux mineurs en danger ou qui risque de l'être (maltraitances, abus...).

Qu'est-ce que la Cellule de recueil des informations préoccupantes ?

La Cellule de recueil des informations préoccupantes et des signalements est gérée par le Département du Loiret.

Par délégation du Président du conseil départemental, la cellule centralise et assure le recueil des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de l'être dans le département du Loiret. Elle évalue ensuite les situations dont elle a à connaître en vue de mettre en place, de façon concertée, les actions nécessaires à la résolution des difficultés rencontrées par les enfants et leurs familles.

